

[redacted] le 18.4.2007.

Mme [redacted] Elisabeth

noté

Monsieur,

Je suis la maman (de 70 ans) (veuve depuis 1 an 1/2) de Stance 42 ans. qui était prise en charge pour les frais de transport pour se rendre à la M.A.S d' [redacted] tous les matins et retour le soir. C'était parfait. du jour au lendemain sans me demander si je pouvais garder ma fille à la maison. plus de prise en charge.

Je me suis renseignée auprès de la caisse de sécurité sociale d' [redacted], avec une assistante sociale. Je dépose le dossier pour avoir un recours! Auprès de la maison de Handicap. il faut 4 à 5 mois pour traiter un dossier, et en plus il me dit que l'allocation pour tierce personne me serait supprimée ou diminuée? Alors que faire? -?

Je vais la conduire quand je le peux (36 km)

avec ma voiture. 2 à 3 fois par semaine.

C'est vital pour elle, c'est sa vie.

Comme j'ai 70 ans et que je suis fatigué et
seul sans famille pour tout. Les après midi,
elle revient en V.S.L. (70 euros par jour.)

J'ai fait appelle à F.R.3

qui a fait un reportage avec diffusion.

+ Article sur le journal ci-joint.

et contacté un député

A ce jour rien.

Je pense avoir résumé aux mieux
cette pénible affaire.

Recevez toujours mes sincères salutations.

